

Avis du Conseil scientifique au Conseil de la CNSA

Les modalités de financement de projets par la CNSA

Lors de la séance du 14 mars 2012, les membres du Conseil ont discuté les doctrines respectives des deux modalités de financement de projets par la CNSA : l'appel à projets de recherche lancé en partenariat avec d'autres financeurs de la recherche, que sont notamment l'IReSP et l'ANR, et les subventions directes dont les demandes sont examinées cinq fois par an par la seule CNSA. Le Conseil scientifique a acté la nécessité d'une doctrine quant aux critères de qualité attendus des projets finançables directement par la CNSA.

Suite aux recommandations du Conseil scientifique, un certain nombre de décisions ont été prises :

- afin que les montants de projets de recherche comportant une partie de recueil de données sur le terrain ne soient pas pénalisants pour l'appel à projets de l'IReSP, l'enveloppe budgétaire de chaque session de l'appel à recherches Handicap et perte d'autonomie a été doublée en 2012 ;
- les demandes de financements pour colloque ne sont plus éligibles aux sessions « handicap » de l'appel à projets de l'IReSP, elles relèvent dorénavant du guichet « subventions directes » de la CNSA. Les cinq fenêtres d'examen annuelles des demandes de subventions directes sont plus compatibles avec les agendas des colloques et permettent une réactivité plus grande que les deux fenêtres de l'AAP handicap ;
- la durée maximale des projets éligibles à l'appel à projets IReSP a été étendue à trois ans (contre deux antérieurement) pour permettre le financement complet d'un doctorant ;
- la direction scientifique, avec l'aide du Conseil scientifique, a élaboré un document de recommandations aux porteurs de projet sollicitant une subvention directe à la CNSA, qui a été mis en ligne¹⁵ à la fin de l'année 2012.

Le Conseil scientifique a insisté sur la nécessité d'associer des « méthodologistes » pour accompagner les porteurs de projet issus du terrain et non formés à ces aspects. La direction scientifique mettra en place en 2013 un dispositif de mise en relation des porteurs de projet. L'évaluation externe doit faire partie des projets d'expérimentation ou d'actions innovantes et peut être financée par la CNSA. Il importe en effet que les projets comportent des éléments de modélisation permettant à la CNSA d'en tirer des enseignements ; la problématique de la généralisation ou de l'extension des résultats attendus devrait être abordée le plus tôt possible dans les projets. Le Conseil scientifique recommande à la CNSA de développer sa politique de valorisation et diffusion des projets soutenus.

Fragilité et prévention de la perte d'autonomie

Lors de la séance du 26 septembre, le Conseil scientifique a auditionné le professeur Bruno Vellas, qui a présenté les travaux du gérontopôle de Toulouse, dans une perspective de collaboration avec la CNSA.

Les objectifs du gérontopôle, né en 2007, sont de permettre l'accès au diagnostic, à l'innovation, à la recherche clinique, notamment dans la maladie d'Alzheimer, aux personnes âgées qui en sont généralement exclues. Pour cela, ont été créés un institut du vieillissement en centre-ville pour la mise en place de grands essais de prévention, en collaboration avec l'INSERM, le premier centre CMRR, un service post-urgence gériatrique, une unité de soins aigus Alzheimer, un hôpital de semaine gériatrique et, enfin, un réseau de recherche clinique en EHPAD.

L'objectif des travaux est de retarder l'entrée dans la dépendance des personnes âgées en développant une pratique médicale innovante et une recherche

¹⁵ Recommandations accessibles sur le lien suivant : <http://www.cnsa.fr/IMG/pdf/Recommandations.pdf>

Avis du Conseil scientifique au Conseil de la CNSA

scientifique de portée internationale. Il s'agit notamment de développer des infrastructures ambulatoires en centre-ville pour le repérage et la prise en charge des personnes fragiles et pré-fragiles, associant la prévention du déclin fonctionnel et l'accès à la recherche clinique, mais aussi de mettre en place des cohortes en population générale et un programme d'amélioration de la qualité des soins en EHPAD.

Le Conseil scientifique s'est montré très intéressé par les travaux du gérontopôle, tout en regrettant leur orientation très gériatrique et régionale. En effet, la dimension sociale peut faire partie d'interventions multidomaine (agissant simultanément sur plusieurs plans : activités cognitives et sociales, exercice physique, nutrition, etc.) : la fragilité a différentes facettes, qui ne sont pas que biologiques. Les ressources dont les personnes disposent et l'environnement influent grandement sur les parcours des personnes. Certains environnements sont plus à risque de générer des situations de dépendance (certains domiciles...) que d'autres. Toutes ces questions justifiaient que des chercheurs en sciences humaines et sociales soient associés aux travaux du gérontopôle. Le Conseil scientifique a attiré l'attention du professeur Vellas sur l'absolue nécessité de respecter les droits et décisions des personnes, notamment dans la communication d'information à des professionnels non médicaux (les aides à domicile par exemple). La collaboration d'un juriste serait peut-être utile au gérontopôle, même dans un cadre expérimental, et *a fortiori* si les actions se révèlent efficaces et sont généralisées.

Le Conseil s'est interrogé sur la pertinence d'un partenariat global avec le gérontopôle ou du financement de projets au coup par coup, permettant de choisir ceux qui sont plus dans le champ de la CNSA. Les membres étaient plutôt en faveur d'un partenariat global mais en définissant les axes de travail pertinents pour la CNSA, non exclusivement sanitaires, qui seraient l'objet du financement. Le gérontopôle de Toulouse étant le seul labellisé, il est logique que, si la CNSA s'empare de la question de la prévention de la perte d'autonomie, elle noue un

partenariat avec celui-ci, qui développe des outils puissants dans ce domaine. Il est important pour la CNSA de pouvoir identifier et soutenir un certain nombre de lieux d'excellence, labellisés comme tels car réceptacles potentiels de demandes ou de projets, dans le domaine qui est le sien.

Toutefois, cette collaboration envisagée pose une question plus fondamentale : la fragilité et la prévention de la perte de l'autonomie sont-elles dans le champ de la CNSA, par exemple en raison de leur spécificité par rapport à la prévention d'autres problèmes de santé (les maladies) dont d'autres organismes (l'INPES par exemple) s'occupent ? Lors de la première réunion du Conseil scientifique de la CNSA, la prévention avait été écartée du champ des activités de la CNSA, dans l'optique d'éviter que les acteurs « de droit » de la prévention ne s'en dessaisissent au profit de la CNSA. Toutefois, un glissement progressif s'est opéré, la prévention de la perte d'autonomie a même été le sujet du rapport du conseil de la CNSA de 2010. Les membres sont d'accord pour considérer que les personnes fragiles sont dans le cœur de cible de la CNSA, et que par ailleurs les travaux du gérontopôle portent aussi sur les personnes en perte d'autonomie.

En conclusion, les membres du Conseil scientifique considèrent que la prévention de la perte d'autonomie entre dans le champ de compétences de la CNSA et sont favorables à un partenariat avec le gérontopôle de Toulouse. Toutefois, il conviendra que ce partenariat porte sur un programme prenant en compte la vision de la CNSA du risque de dépendance, c'est-à-dire pas uniquement en tant qu'aggravation de la santé (fragilité, défaut de soins), mais aussi en interaction avec l'environnement global de la personne (habitat, relations sociales, etc.).

Évaluation des pratiques d'accompagnement

Lors de ses deux séances de 2012, le Conseil scientifique s'est penché sur la question de l'évaluation des interventions non médicamenteuses en EHPAD, faisant le constat que la recherche dans ce domaine était pauvre et qu'une partie

des acteurs des EHPAD sont relativement démunis quand ils cherchent à évaluer l'une ou l'autre de leurs actions, par manque de culture méthodologique, et du fait de l'absence de promoteur type PHRC médico-social ou industrie pharmaceutique. Le champ considéré est celui de la recherche portant sur l'évaluation des effets des pratiques qui visent à préserver l'autonomie ou les capacités de la personne. Un rapide bilan de la littérature montre que différents acteurs comme les ARS, les CG, l'ANAP, l'ANESM, la CNSA, l'AFNOR se préoccupent d'évaluer l'efficacité des EHPAD selon diverses catégories d'indicateurs. En revanche, il y a un défaut d'études d'évaluation des pratiques non médicamenteuses, et celles qui existent prennent rarement en compte l'impact des pratiques sur l'environnement (le personnel, la famille) et l'impact économique. Ceci contraste avec l'abondance de littérature sur les thérapies médicamenteuses.

Le Conseil scientifique acte que la recherche en matière d'évaluation des pratiques d'accompagnement et de prévention de la perte d'autonomie est déficiente, qu'elle est réalisable et fortement souhaitable. Après avoir initialement envisagé la création d'un thésaurus d'outils d'évaluation, le Conseil scientifique a conclu que ce n'était pas tant les outils qui manquaient que les chercheurs s'investissant dans ce domaine. Aussi, il est apparu plus pertinent de lancer un appel à soutien d'équipes de recherche appliquée dans ce champ. Si plusieurs équipes étaient financées, celles-ci pourraient s'associer pour faire le thésaurus d'outils initialement envisagé.



► Suite de la page 126

de soutenir, mettre en œuvre et faciliter les échanges pour contribuer à la production et à la circulation des connaissances sur le handicap et à leur visibilité au niveau international.

Les trois chaires de la Maison des sciences sociales et du handicap soutenues par la CNSA sont les suivantes :

- « Participation sociale et situations de handicap », dont le titulaire est Jean-François Ravaud, directeur de recherche INSERM ;
- « Social Care : lien social et santé », dont le titulaire est Claude Martin, directeur de recherche CNRS ;
- « Handicap psychique et décision pour autrui », dont la titulaire est Florence Weber, professeur des universités, ENS.

Elles ont fait l'objet de trois conférences inaugurales en mars 2012 au Collège de France, où les titulaires ont présenté les ambitions qu'ils portent pour ces chaires et les orientations adoptées pour guider leurs travaux. Ceux-ci ont débuté en 2012.

*** Une politique de soutien aux projets innovants et aux études qui continue de se structurer**

Explication des conditions d'éligibilité des projets au soutien de la CNSA

Le Conseil scientifique contribue à affiner la doctrine de la CNSA en matière de soutien aux projets d'études et aux actions innovantes lors de ses débats et à travers sa participation au processus d'analyse et de sélection des

Suite page 131 ►